

## Huguette Maréchal

69 ans, retraitée de l'E.N., membre de la CAP 21 et de différentes associations de protection de l'environnement et/ou s'opposant au projet Cigéo.

Participe régulièrement aux réunions ouvertes au public.

### contact //

Huguette Maréchal

Adresse 6 rue de l'Étang  
55130 Dainville-Bertheléville

## « PROJET D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES À BURE EN MEUSE/Haute-MARNE »

### Quelle dangerosité le projet Cigéo représente-t-il dans sa phase première, le transport et l'entreposage en surface ?

Les déchets radioactifs proviennent de plusieurs sources, particulièrement des centrales nucléaires. Ceux qui concernent Cigéo (HA et MA-VL) sont actuellement entreposés à La Hague, Marcoule et Cadarache. Viendront s'y adjoindre en plus une partie des déchets FA-VL, trop dangereux pour être stockés dans une nouvelle poubelle dans le canton de Soulaïnes.

Pendant un siècle, il faudra transporter à Cigéo une quantité incroyable de radionucléides, qui représente 3% du volume, mais 99% de l'activité totale des déchets nucléaires français. Ils circuleront sur les routes, les voies de chemin de fer, peut-être les canaux.

La loi du 28 juin 2006 interdit le stockage des déchets radioactifs étrangers sur le sol français. Mais une directive européenne explique que les petits pays producteurs pourraient s'arranger avec les pays qui peuvent stocker en profondeur !

Or ces transports sont contaminants. Les mesures suivantes ont été effectuées par la CRIIRAD ([www.criirad.org](http://www.criirad.org) - <http://www.criirad.org>) :

- « ... (par route) à 100 mètres d'un camion, le rayonnement gamma est comparable au rayonnement naturel. Mais au moment du dépassement, il est multiplié par 20 ». Notons que le rayonnement gamma est très dangereux, car difficile à bloquer. Sans oublier le rayonnement neutronique dont on parle peu !
- « ... Sur les aires de stationnement des autoroutes, les véhicules garés à 8 places de parking subissent une irradiation plus de 3 fois supérieure à la normale ... Passer une nuit dans ces conditions, c'est recevoir une dose d'irradiation correspondant au tiers de la limite annuelle fixée pour toutes les activités nucléaires et toutes les voies d'exposition ».

Le dépassement de cette dose correspond à un risque accru de cancers et d'effets mutagènes (dont les malformations congénitales).

**Comment protégera-t-on les conducteurs des transports ? Les autres usagers de la route ? Les transports eux-mêmes contre les risques d'accidents, d'attaques terroristes ? Etablira-t-on des déviations pour ne pas traverser les villages ?**

- Par rail : « ... Une personne stationnant à 2 mètres du chargement reçoit la dose annuelle maximale d'irradiation en 10 heures ». Or 1000 convois de 10 wagons circuleront pendant un siècle, à raison de 2 transports par semaine. Il ne faudra donc que 30 semaines, dans ce cas de figure, pour atteindre la dose maximale (10 minutes d'exposition par transport).
- « ... Le rayonnement ionisant est à 50 mètres le triple du niveau naturel et à 10 mètres, il est 40 fois supérieur ».

**Comment protégera-t-on les cheminots, les voyageurs, les riverains des lignes de chemin de fer, les agriculteurs travaillant dans leurs champs et les cultures elles-mêmes ?**

- S'il y a des gares de transfert, le problème ne sera-t-il pas encore accru puisque « un employé de la SNCF se trouvant à 3,5 mètres de la paroi du château reçoit à un mètre du sol 6,81JSv/h » ?  
(source CRIIRAD)

**A-t-on prévu d'équiper le personnel de dosimètres, de limiter leur temps de travail ? Déplacera-t-on les gares à bonne distance des habitations ?**

**Quelles mesures de sécurité anti-terroristes seront-elles mises en œuvre ? Quelles en seront les conséquences sur la liberté des populations locales ?**

**En cas de contamination accidentelle, a-t-on prévu l'évacuation des riverains ? Dans quel délai ?**

**Quelles sommes sont-elles provisionnées pour indemniser les victimes ? A quel niveau ? Par qui ?**

- « Les wagons utilisés restent irradiés pleins ou vides ».  
(source : le réseau Sortir du nucléaire).
- De plus, « on avait constaté qu'une grande partie de la surface extérieure des wagons provenant

de la centrale de Gravelines était contaminée à des niveaux atteignant environ 100 fois la limite réglementaire ».

(source : M.Schneider : la Saga des transports contaminés.  
[www.dissident-medio.org/informuleaus/neww\\_afp\\_transport.html](http://www.dissident-medio.org/informuleaus/neww_afp_transport.html))

**Le personnel de nettoyage des wagons est-il employé par la SNCF elle-même ? Bénéficiera-t-il d'un suivi médical ? D'une indemnisation en cas de contamination ? Être affecté à ce poste de travail suffira-t-il à prouver l'origine de cette contamination ?**

Un transport peut être confronté au risque d'accident. L'été 2013 l'a prouvé. Les causes peuvent être matérielles ou humaines. On pourrait y ajouter le risque terroriste et l'œuvre de garnements inconscients.

**Quel serait le coût d'un accident dispersant la radioactivité dans l'environnement ?**

Tous les accidents nucléaires ont défié les prévisions. On peut donc tout craindre. « La simple hypothèse d'un accident a donc été écartée sur la base du théorème, dit rapport Rasmussen<sup>(1)</sup> : un accident ne pouvait se produire que tous les 35.000 ans. Autrement dit, il n'existait aucun risque. »

(source : Corinne Lepage: « La Vérité sur le nucléaire- Le choix interdit ». Ed. Albin Michel- 2011)

La même auteure nous rappelle que le nucléaire n'est assuré au total que pour 15 milliards d'euros. Une goutte d'eau dans la mer de ce que coûterait un accident faisant basculer un colis sur plus de 9 mètres (seuil de sécurité). Il éclaterait et disperserait la radioactivité dans l'environnement.

Un convoi peut aussi prendre feu. Une collision avec un transport d'hydrocarbures, comme au Canada, provoquerait un incendie qui atteint une température de 1200° et même 1600° dans un tunnel. Or l'emballage des déchets vitrifiés ne résiste à un feu de 800° que pendant 30 minutes.

Le transport par canaux n'échapperait pas à cette contamination. Elle ne pourrait même pas être confinée !

Ceci nous interroge sur le montant des garanties prévues en cas d'accident : le risque nucléaire n'est pas assuré. C'est l'état qui indemnise ! Nous sommes d'autant plus inquiets que selon les « principes du droit international consacrés par le statut du tribunal de

<sup>(1)</sup> Rapport WASH 1400 Rasmussen octobre 1975 »(source : Corinne Lepage : La Vérité sur le nucléaire- Le Choix interdit- Albin Michel- 2011 )

Nuremberg et dans un jugement de ce tribunal 1950 « le fait d'avoir agi sur l'ordre de son gouvernement hiérarchique ne dégage pas la responsabilité de l'auteur en droit international, s'il a eu moralement la possibilité de choisir » ».

(source : CICR)

### **Quels organismes peuvent-ils être visés par ce texte dans le cas précis du projet Cigéo ?**

- Qui est concerné par la « déclaration commune de la France et des USA concernant l'indemnisation des accidents nucléaires, visant notamment à imposer au niveau mondial la responsabilité « exclusive » de l'exploitant ... annoncée par le ministre Français Philippe Martin ».

(source : Le Soir : Rédaction en ligne - mis en ligne jeudi 29 août 2013 : 19h35)

### **À BURE, avant d'être descendus dans les alvéoles, les colis seront entreposés (stock tampon) pendant un siècle et pourront contaminer l'environnement, malgré les filtrages sur les ventilations ?**

A partir des sites de stockage, comme à partir de toutes les installations nucléaires, le tritium, radioactif, se répand dans l'air et l'eau, pour laquelle il a une affinité particulière.

- « Il diffuse par les porosités les plus fines (acier, béton, caoutchouc ».

(source : Wikipédia)

Comme à Soulaines, il peut tout contaminer. Le tritium n'est pas le seul problème. Les colis devront être protégés du contact avec l'eau, celle-ci augmentant la criticité. Une puissante ventilation devra évacuer l'hydrogène produit par radiolyse. Un siècle de rejets gazeux : hydrogène, « tritium, du krypton 85, du carbone 14, du chlore 36 ».

(source : BureStop 55 : info décembre 2012).

### **Peut-on exclure un risque accru de cancers ? N'est-il pas prévu une étude épidémiologique sur zone et sur zone témoin ? Sommes-nous des cobayes ?**

**Quel sera le devenir de notre économie reposant sur les richesses produites par la terre : agriculture, élevage, viticulture, fruits locaux, forêts ? Quel sort sera-t-il réservé aux appellations prestigieuses comme le champagne, le brie de Meaux, les eaux**

### **de Vittel et de Contrexeville ?**

#### **Et quid du tourisme vert ?**

L'erreur humaine peut se produire à tout moment. A Fukushima, les explosions dues à l'hydrogène se sont produites en raison de l'incapacité du personnel à manipuler de simples vannes.

### **Que se passera-t-il à BURE si une surchauffe des colis bitumeux provoque un incendie ? Quels produits utilisera-t-on pour l'éteindre ? Ajouteront-ils une pollution chimique à la pollution radioactive ?**

Cette inquiétude se fonde sur le cas de Stockamine. Dans cette décharge aménagée dans les anciennes mines de potasse d'Alsace, la sécurité avait été prévue au maximum. L'incendie y paraissait hautement improbable et même dans ce cas il devait être éteint en 2 heures.

Mais il y a eu un incendie et 2 mois de lutte ont été nécessaires pour l'éteindre. Un nuage toxique s'est répandu dans l'atmosphère. A Bure, il serait de plus radioactif.

Bien sûr, au niveau du transport, le risque le plus grave est celui de la contamination radioactive. Mais il en existe un autre, concernant le contribuable.

### **Qui paiera la remise en état d'une ancienne ligne de chemin de fer ? Depuis 1969, elle n'assure plus le transport des voyageurs. Seuls les wagons remplis de céréales parviennent jusqu'à Gondrecourt. Ensuite il faudra tout refaire. Qui devra payer ? A qui incombera ensuite l'entretien de la voie ferrée ?**

La période de crise économique que nous connaissons n'est pas favorable à la réalisation du projet Cigéo. **S'il devait être abandonné en cours de réalisation, avec des colis déjà entreposés en surface, a-t-on mesuré l'ampleur de la catastrophe qui s'ensuivrait ?**

Il n'est pas rationnel de cacher des déchets que nous ne pourrions plus contrôler à 500 mètres de profondeur.

Les chercheurs doivent avoir notre confiance. Ils parviendront à neutraliser les déchets radioactifs. Mais pour pouvoir le faire, il faudra les laisser sur place.

### **Pourquoi démanteler les centrales en fin de vie ?**

- C'est un travail gigantesque et un projet ruineux.  
« *Le démantèlement de Brennilis est aujourd'hui estimé à un demi-milliard d'euros* ».  
(source : Corinne Lepage : la vérité sur le nucléaire-Le Choix interdit. Albin Michel).

Les centrales nucléaires avaient été conçues pour assurer une sécurité maximale. Elles emploient un personnel hautement qualifié, parfaitement capable de surveiller les déchets en attendant que l'avenir apporte une vraie solution.

### **Pour quelle raison ne serait-ce pas envisageable ?**

